Sujet : Avis de l'autorité environnementale concernant le projet d'élaboration de la carte communale à Grand Combe des Bois (25)

De : DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par SEGOND Frederique (gestionnaire de procédures administratives évaluation environnementale) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/STE/DEE <dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr>

Date: 17/10/2024, 10:50

Pour: initiativead <initiativead@orange.fr>

Copie à : ars-bfc-dsp-pse@ars.sante.fr, ARS-BFC-DSP-SE-25@ars.sante.fr, DDT 25 (Direction Départementale des Territoires du Doubs) <ddt@doubs.gouv.fr>, DDT 25/CATU (Connaissance, Aménagement des Territoires, Urbanisme) <ddt-catu@doubs.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté concernant le :

Élaboration de la Carte Communale de la commune de Grand Combe des Bois (25)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévus à l'article R 104-25 du code de l'urbanisme

Absence d'avis du 17 octobre 2024 / BFC-2024-4483

2024ABFC40

Consultable sur:

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bourgogne-franche-comte-r8.html

Cordialement,

Pour la MRAe BFC,

--

Frédérique SEGOND

Chargée de procédures administratives Service Transition Ecologique (STE) Département Evaluation Environnementale (DEE)

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi - BP 31269 - 25005 BESANÇON cedex
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

Liberté Égalité Fratemité